


**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

AVIS PUBLIC

✚ Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 9 août 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a changé par résolution la date de la séance du 12 octobre 2021 pour le 4 octobre 2021.

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en raison du scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec prévu le 7 novembre 2021.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 11 ième jour du mois d'août de l'an deux-mille-vingt et un.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 11 août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 ième jour du mois d'août de l'an deux-mille-vingt et un.



Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière

